

REPUBLIQUE FRANÇAISE
INDUSTRIE FRANÇAISE

TELEGRAMME

POSTES ET TELEGRAPHES.

Indications de service.

cl

= REPONSE PAYEE

= PREFECTURE AURILLAC

N°



Timbre
à date.

LE PORT EST GRATUIT. Le facteur doit délivrer un récépissé à

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

N° 701. (1/24 sp. bleu 737.)

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.

DE MARSEILLE 88901 16 24 11^h20

= GOIGOUX PAUL COMMUNE VERNOLS SOLLICITE AUTORISATION RENDRE

A RABAT (URGENT) = GOIGOUX =

no 27

Communique

Monsieur le Sous-Préfet de
Murat pour avis

Aurillac le 24 novembre 1919

Le PRÉFET du CANTAL
Le Secrétaire Général délégué



Ruquier

Réponse :

~~Donner avis favorable à votre~~
~~demande passeport~~
• Demandez passeport Préfecture Marseille

TELEGRAMME POSTES ET TELEGRAPHES

Préfet Cantal

Aurillac

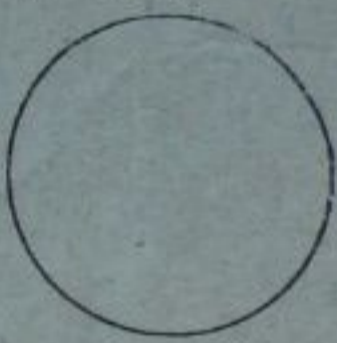
N° *24*

Indications de service.

M Préfet Cantal
Aurillac

N° SH

Timbre
à date.



LE PORT EST GRATUIT. L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
----------	---------	-----------------	-------	-----------------	----------------------

Je vous informe que votre telegramme
n° 431 du 29/11 adresse Gorgony Paul Maurice
n'a pu être remis destinataire inconnu

9 26 22 mel

No 701. [Anc. 321 bis.] — (Oct. 1918. — 1/21 sp. bleu 737.)